

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 16 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DDCT 165 Subventions (31.000 euros) au titre de la vie associative à quatre associations.

Mme Pauline VERON, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 novembre 2019, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement à quatre associations ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7ème commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 7.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « Extramuros l'Association » (15247 / 2019_10219), 156, rue de Ménilmontant - 75020 Paris. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention jointe.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 15.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « Le Mouvement Associatif » (182487 / 2019_10275), 28 place Saint Georges 75009 Paris.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association «Ligue de l'Enseignement – Fédération départementale de Paris - Mouvement d'Education populaire – Fédération de Paris – Ligue de l'Enseignement» (17156 / 2019_09479), 167 Bd de la Villette – 75010 Paris. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention jointe.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « Petits Oiseaux Production POP » (19675 / 2020_02804), 320 rue des Pyrénées – 75020 Paris.

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO